



92701 COLOMBES CEDEX

☎ **01.47.60.80.00**
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

N°**18**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 47
Représentés : 6
Absents : 0

Ayant voté pour : 50
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 3
Ne prenant pas part
au vote : 0

**OBJET : PROTOCOLE COLOMBES / SIPPEREC -
OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le Code civil, et notamment son article 2044,

Vu la circulaire du 07 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique,

Vu la circulaire du 06 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 18 juin 2026 portant mise à jour des délégations de pouvoir au Maire,

Vu le protocole d'accord transactionnel annexé à la présente délibération,

Considérant que le SIPPEREC et, par son intermédiaire, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, participe de façon importante au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité dont il est le maître d'ouvrage,

Considérant que la Ville de Colombes et le SIPPEREC ont entrepris un partenariat pour l'enfouissement des réseaux sur le territoire de la commune,

Considérant le rapport financier établi par le SIPPEREC et validé par la ville concernant un financement complémentaire sur diverses opérations d'enfouissement,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article unique : Approuve le protocole d'accord relatif au financement complémentaire d'opération d'enfouissement de réseaux et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à le signer ainsi que tous documents y afférents.

Certifié exécutoire compte tenu de Fait à Colombes
l'affichage le 29 septembre 2026 à l'Hôtel
de Ville et de la réception en préfecture le
29 septembre 2026

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260922-23365-DE-1-1



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Giacomoni', is written over the official seal.

Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.